Utiliser une image (ou une vidéo) dans un exposé

On ne peut pas utiliser n'importe quelle image que l'on trouve sur Internet pour illustrer son travail. En effet, en France, les œuvres (littéraires, musicales, graphiques, etc.) sont protégées par le **droit d'auteur**, défini dans le **Code de la propriété intellectuelle**.

Il existe cependant la notion d'**exception** permettant d'utiliser des œuvres dans un cadre pédagogique, c'est-à-dire **à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement à destination d'un public majoritairement composé d'élèves**.

- Pour commencer choisissez, si vous le pouvez, une image libre de droit.

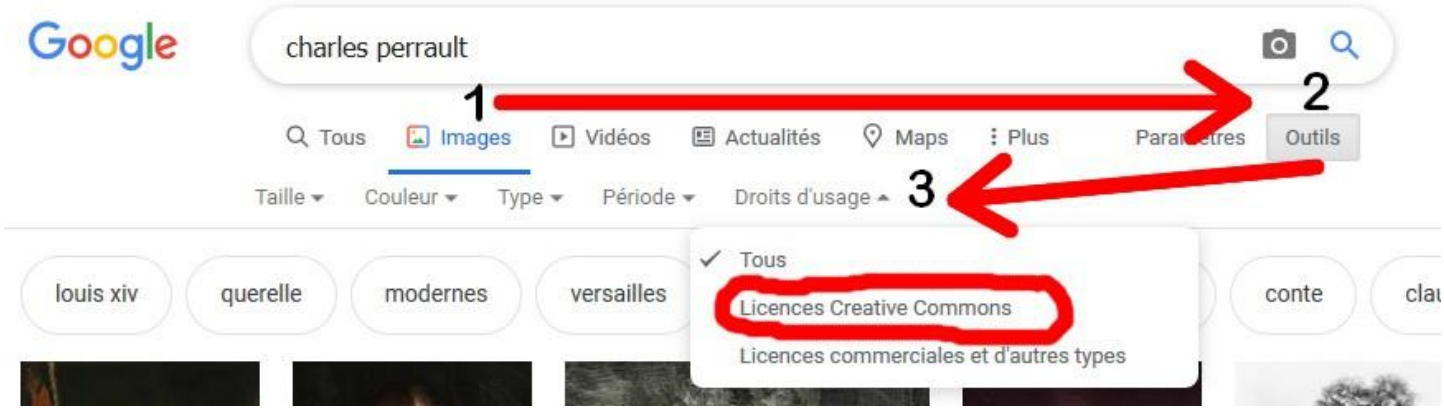

ATTENTION : Ouvrir l'image dans le site d'origine et pas dans le moteur de recherche pour avoir la bonne source

Si vous utilisez cette image ou une vidéo dans un exposé,
vous devrez obligatoirement donner le titre, l'auteur, la source.

- notez les informations pour pouvoir les citer :

Titre de l'image/vidéo	
Auteur de l'image/vidéo	
Date de l'image/vidéo	
Source exacte de l'image = adresse web du site où vous avez trouvé l'image	https://

Votre image finale doit ressembler à ça :

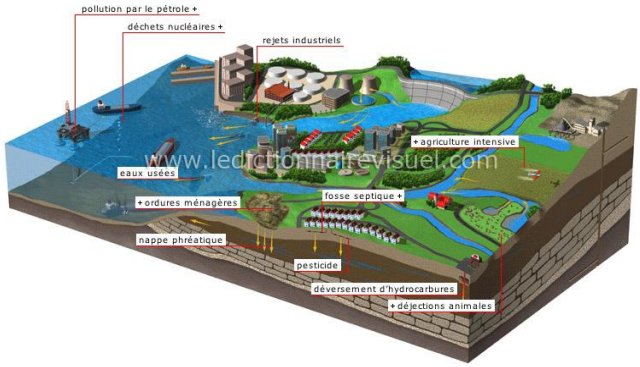

Les sources de la pollution de l'eau

Source : http://www.ikonet.com/fr/ledictionnairevisuel/terre/environnement/pollution-de-eau.php